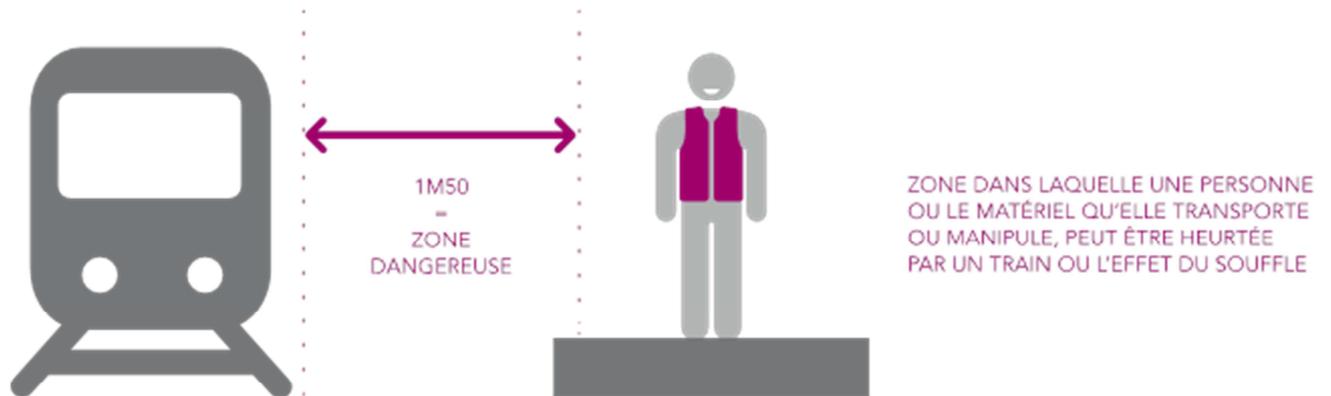


Règles à respecter pour prises de vue/tournages dans les gares et les trains SNCF

SUR LES QUAIS ET LES PLATEFORMES

→ RISQUES FERROVIAIRES



- Jusqu'à 1 m de la bordure du quai, il existe un risque de heurt par les circulations ferroviaires
- La manutention du matériel doit se faire hors de la zone dangereuse
- Interdiction formelle de descendre sur la voie
- Interdiction de traverser les voies

→ RISQUES ÉLECTRIQUES

Le fil conducteur se trouvant au-dessus des voies (la caténaire) alimente les trains en énergie électrique (la tension est de 1500 volts). Il existe un risque d'amorçage (arc électrique) sans toucher le fil.

- Interdiction de s'approcher à moins de 3 mètres de la caténaire (homme ou matériel)
- Toute installation électrique doit être considérée sous tension, il est donc formellement interdit d'intervenir sur ces installations.

À BORD DES TRAINS

Respecter les règles de sécurité imposées à tous les voyageurs et rappelées dans l'enceinte des gares et des trains

→ RISQUES DE CHUTES

En cas d'intervention à bord des trains, il est interdit :

- De monter dans une voiture ou d'en descendre lorsque le train n'est pas arrêté
- De monter dans une voiture alors que l'annonce de départ a été donnée, soit par signal optique, soit par signal sonore émis par la radio, haut-parleur ou tout autre moyen.
- De mettre obstacle à la fermeture des portes ou de tenter de les rouvrir après l'annonce du départ, ainsi que de tenter de les ouvrir pendant la marche ou avant l'arrêt complet du train.
- De monter ou de descendre ailleurs que dans les gares, stations, haltes.